

PROGRAMME MODULE 3**Accompagner la cicatrisation des blessures émotionnelles conscientes**

- **Partie 1 : Acceptation :**
Compétences :
 - Aider les personnes ayant vécu une blessure émotionnelle à accepter les faits vécus, à les verbaliser et à réaliser leur gravité.
 - Savoir identifier les différentes parties qui créent des blocages chez le consultant et négocier avec ses parties pour créer une harmonie permettant des déblocages.
 - Savoir identifier les risques éventuels à l'acceptation des faits de la part du consultant.
 - Adopter une posture qui ne remet pas en question la réalité des faits vécus.
 - Aider le consultant à comprendre que sa souffrance **est légitime, qu'elle est** basée sur des faits et qu'elle n'est pas le fruit de son interprétation.

- **Partie 2 : Enlever la culpabilité :**
Compétences :
 - Savoir poser les questions pour identifier, mesurer et faire formuler la culpabilité qui correspond à l'événement cause de la blessure émotionnelle.
 - Savoir poser les bonnes questions pour aider les consultants qui se sentent coupables à se rendre compte qu'ils ne le sont pas.
 - Savoir enlever une culpabilité inconsciente.
 - **Aider le consultant à remplacer une croyance négative par une croyance positive via la méthode de la Répétition Simple.**

- **Partie 3 : Accueil et Libération des émotions douloureuses (honte, colère, dégoût, tristesse et peur):**
Compétences :
 - Aider le consultant à identifier le plus précisément possible ses émotions en lien avec le fait traumatique.
 - L'aider à libérer chacune de ses émotions en la verbalisant, en la ressentant dans son corps, chacune selon sa spécificité.
 - Savoir vérifier qu'une émotion douloureuse est bien libérée.

- **Partie 4 : Accompagner un deuil :**
Compétences :
 - Aider une personne endeuillée à formuler une demande claire.
 - Identifier les potentiels risques faisant obstacle au processus de deuil.

- Aider au processus de deuil : à l'acceptation, à la libération des émotions et de la culpabilité.
- **Partie 5 : Accompagner les victimes de violences sexuelles :**
Compétences :
 - Connaître les spécificités des blessures émotionnelles générées par les violences sexuelles.
 - Aider la victime à croire à la réalité des faits.
 - Aider la victime à lever une potentielle amnésie.
 - Aider la victime à nommer les faits subis avec les mots justes sur le plan légal.
 - Aider la victime à se libérer de la culpabilité et de ses émotions douloureuses.
- **Partie 6 : Vérification :**
Compétences :
 - Savoir vérifier si une blessure émotionnelle est cicatrisée.
 - Savoir vérifier que l'événement désigné correspond bien à l'origine de la problématique actuelle.